Accessions
159,823

Shelf No.
XG3656,12

Barton Library.

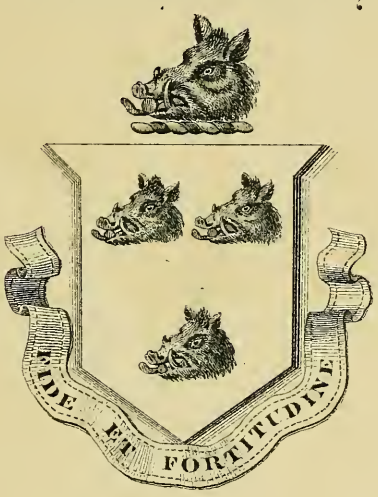


Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

30 v

# PAMPHLETS.

French

Revolution

1790

July – Aug.

Barton Library

XG.3656.12

159.823
May.1878

Accession No. .....

Added ..... 187 .....

Catalogued by .....

Revised by .....

Memoranda.

# ATTENTION.

# EXPOSÉ JUSTIFICATIF DE LA CONDUITE DU RÉGIMENT DE TOURAINE,

*Depuis le 19 Mai jusqu'au 11 Juin 1790.*

A PARIS,

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-Saint-Jacques, N°. 31.

1790.

# EXPOSÉ

## JUSTIFICATIF

*De la conduite du Régiment de Touraine, depuis le 19 Mai jusqu'au 11 Juin 1790.*

*Seance du 26 juin 1790.*

---

A MESSIEURS

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

LA Nation n'eſt que trop informée des troubles qui agitent le Régiment de Touraine ; nous croyons de notre devoir de lui adreſſer nos griefs & notre juſtification. Les faits ſeront expoſés ſimplement, & revêtus de ce caractère de préciſion qui accompagne toujours la vérité.

*Procès-verb. N° 331.*

# FAITS.

La fraternité & l'union ont toujours régné entre le Régiment de Touraine & les Volontaires de Perpignan ; & nous nous empreſſons de leur rendre la juſtice, qu'ils n'ont jamais évité l'occaſion de nous en donner les témoignages les plus ſincères.

Le 19 Mai, quelques Grenadiers & quelques Bourgeois ſe rencontrent, ſe réuniſſent & rentrent gaiement & ſans tumulte, précédés d'un tambour qu'ils avoient fait appeler.

Cet accord, qui, ſans contredit, remplit le vœu de la Nation, pouvoit-il déſobliger perſonne ? Cependant trois Officiers ( les ſieurs de Montalembert, la Peyrouze, & Comte d'Urre ) prétendent s'oppoſer à cette réunion, dont les Milices Françoiſes ont déjà donné tant d'exemples ; & ſans égard pour les Citoyens qui nous accompagnoient, ils s'écrient : *Vous vous déshonorez !* = *Nous nous croyons honorés.* Voilà notre réponſe. Ils s'échauffent, ils joignent les termes les plus inſultans aux geſtes les plus violens ; ils s'arment, & contre qui ? contre des Citoyens qu'ils auroient dû défendre, & contre des Soldats qui les avoient défendus. Nous leur repréſentons modérément

que nous n'avons pas mérité de tels excès : ils insistent. Malgré la promesse faite aux Bourgeois, le Tambour est mis en prison. Le nommé Maréchal, Adjudant, se charge de l'exécution de leurs ordres.

Ce dernier, lorsque nous gémissions sous un joug de fer, s'étoit acquis, par de longues vexations, l'exécration de tout le Corps : depuis long-temps ulcérés, nous le déclarons, unanimement, indigne d'occuper une place dont il avoit si long-temps abusé.

Pénétrés du même esprit de justice, nous portons nos regards sur un homme connu par de longs services, qui sut toujours concilier ses devoirs & l'amour du Soldat. Notre choix est agréé, & le sieur Rochefort est reçu à la tête du Régiment par le sieur Diversay, Commandant.

Il nous restoit un autre devoir à remplir. Trois Officiers s'étoient armés contre nous ; mais nous n'étions point accoutumés à la haine de nos Chefs ; & quels que fussent leurs torts, nous les avions oubliés. Nous leur offrons la réconciliation la plus sincère. Ils nous répondent encore une fois l'épée à la main : mais respectant en eux le caractère qui les environne, nous nous retirons. Après de tels excès, pouvoient-ils vivre parmi nous ? Ils

partent d'eux-mêmes, & ſe ſéparent d'un Corps qu'ils avoient deux fois outragé.

Juſqu'au 22 Mai, tout ſe réduiſit à quelques fêtes. Le ſervice n'en ſouffrit point, & nous affectâmes de remplir nos devoirs plus ſcrupuleuſement que jamais.

Tout eſt dans l'ordre juſqu'au 8 Juin. Le ſieur de Mirabeau arrive. Tout change de face. Il mande les Bas-Officiers; il les accable des reproches les plus injuſtes. *Vous êtes* 60 leur dit-il, *& vous n'avez pu réſiſter au Régiment! Moi ſeul j'ai repouſſé* 700 *hommes à Paris.* Etoit-il queſtion de réſiſtance de la part des Bas-Officiers? ils s'étoient joints à nous.

Le lendemain, nous ſommes commandés pour prendre les armes en grande tenue. Contre-ordre.

Quelques Grenadiers & deux ſoldats de chaque compagnie ſont députés auprès de M. de Mirabeau. Ils l'invitent reſpectueuſement à ſe rendre au Quartier, pour quelques repréſentations qu'ils avoient à lui faire. --*Deſcendez, & je vous ſuis.*

Voilà ſa réponſe. Il deſcend juſqu'à la porte ſans chapeau, ſans veſte, muni cependant de ſon épée & accompagné de ſix Officiers, & là, il s'écrie d'une voix effrayante : *De par le Roi; Soldats, retirez-vous, ou je vous declare rebelles!* = *Le*

*Régiment de Touraine ne fut jamais rebelle!* Tel fut le cri unanime.

Mais quel eſt notre étonnement : il fond ſur ſur nous l'épée à la main. Six Officiers qui l'accompagnoient & qu'il avoit apoſtés, ſans doute, le ſuivent, l'un armé de piſtolets, les autres de leurs épées. Trois hommes ſont bleſſés. La plus juſte indignation s'empare des eſprits : *aux armes*, s'écrie-t-on, *aux armes !* Et les Citoyens, auſſi indignés que nous, nous applaudiſſent.

Qu'on nous permette une réflexion : des Citoyens s'aſſimilent & s'uniſſent à nous. Trois de nos Officiers viennent fondre ſur nous. Une première tentative ne leur ſuffit pas ; ils récidivent.

Notre Colonel arrive ; nous lui portons reſpectueuſement nos repréſentations ; & il nous égorge ! M. de Mirabeau portera-t-il par-tout ſes fureurs & ſes injuſtices ? A-t-il fait le ſerment de s'armer contre tous les enfans de la Patrie ?

Qu'il ne ſe glorifie pas de notre retraite ! elle nous a plus honorés que lui. Il aura un reproche éternel à ſe faire, & nous n'aurons pas le regret cruel d'avoir trempé nos mains dans le ſang d'un Repréſentant de la Nation & de notre Colonel.

Dira-t-il que l'ivreſſe a eu quelque part à

notre démarche : le réſultat de notre conduite le démentira. Pourroit-il en dire autant ?

Mais reprenons les faits. Nous nous portons armés, & dans le plus grand ordre, ſur la principale Place de Perpignan. Nous tranſportons nos Drapeaux chez le Maire de la Ville. Le ſieur de Mirabeau s'y étoit retiré. Nous y laiſſons la garde ordinaire. Par une affectation dont il n'eſt point d'exemple, le lieu où repoſent nos Drapeaux eſt inveſti par deux cents hommes du Régiment de Vermandois. A-t-on jamais ouï dire que les Drapeaux d'un Régiment ayent été gardés par les Soldats d'un autre ? Avons-nous jamais eu beſoin de perſonne pour les conſerver ? N'avons-nous pas prodigué notre ſang pour les défendre ? Mais expliquons ce procédé. M. de Mirabeau, qui porte l'incendie par-tout, croyoit établir l'animoſité & la déſunion entre les deux Corps. La conduite de nos frères de Vermandois ne répondit pas à ſes vues ſanguinaires. A notre approche, ils ſe retirent, indignés de la ſurpriſe qu'on leur a faite.

M. de Cholet, Lieutenant-de-Roi, ſurvient, & nous explique que M. de Mirabeau eſt porteur d'ordres du Roi, qui nous enjoignent de recevoir les trois Officiers qui ſe ſont bannis eux-mêmes, & le nommé Maréchal remplacé par le ſieur Rochefort.

Voilà donc votre miſſion expliquée, M. de Mirabeau ! Vous venez, l'épée à la main, nous ordonner de recevoir des Officiers qui ſe ſont retirés, pour s'être armés contre nous, & en vertu d'ordres du Miniſtre. Les ordres miniſtériels doivent-ils être meurtriers?

Notre réponſe fut ſimple. Ce n'eſt point dans une rue & l'épée à la main, qu'on intime les ordres du Roi : par cela ſeul, ils ſont récuſables ; & leur objet, comparé à la manière de les préſenter, nous impoſe la loi de les refuſer.

Rendus au Quartier, ſeconde tentative de M. de Cholet.

Voulez-vous être fidèles au Roi, nous dit-on ?

N'avons-nous pas juré d'être fidèles à la Nation, à la Conſtitution & au Roi !

Il n'eſt pas queſtion de la Nation, nous dit-on.

Il eſt queſtion de la Nation, répondons-nous : ces trois Pouvoirs ſont inhérens & inſéparables.

Offre de la ſomme de mille écus aux conditions ſuſdites.

Cette offre eſt trop injurieuſe, pour qu'on la relève. Des moyens auſſi bas n'ont jamais déterminé le Régiment de Touraine. A-t-on pu croire qu'on obtiendroit notre déſiſtement à prix d'argent.

Dernière tentative de M. de Cholet. Que ceux qui veulent leurs cartouches ſe portent en avant. Serment de notre part de ne nous déſunir jamais.

Le Fourier des Grenadiers eſt ſoupçonné de s'être laiſſé corrompre à prix d'argent ; d'avoir ſéduit huit Grenadiers. Ils ſont arrêtés, & ils ſubiront, ſans doute, la peine due à des traîtres, ſi l'on parvient à les convaincre.

Mais qu'elle interprétation peut-on donner à de pareilles offres ? Nous ſavons les évaluer. Elles couvrent le deſſein perfide de débander, de ruiner l'Armée, & de rendre au Deſpotiſme le pouvoir que l'aveuglement lui laiſſa trop long-temps, & que la raiſon lui a ravi. En vain l'Ariſtocratie nous aſſiége ; en vain elle nous enveloppe : nous ſaurons déjouer ſes menées inſidieuſes, & rien ne nous forcera à enfreindre le ſerment que nous fîmes à la Patrie.

Et vous, braves Concitoyens ! vous donnerez à notre juſtification & à nos motifs tout le poids dont ils ſont ſuſceptibles. Vous ne refuſerez point à la Vérité le témoignage qu'elle implore. Votre aſſentiment doit convaincre l'auguſte Aſſemblée, à qui nous adreſſons nos griefs, que la rébellion & l'eſprit de parti n'entrent pour rien dans le cruel devoir que nous rempliſſons aujourd'hui.

Tel eſt, Meſſieurs, l'expoſé fidèle de nos griefs : c'eſt dans votre ſein paternel que le brave Régiment de Touraine verſe ſes douleurs. Devoit-il s'attendre à de pareils excès de la part de ceux dont il fit ſi long-temps la gloire ? Notre reproche n'eſt pas général. Il eſt encore des Officiers qui conſervent des droits éternels à notre amour & à notre reſpect ; mais ils voient nos peines, & ils ſe taiſent ! leur cœur eſt-il moins ulcéré que le nôtre ?

Nous ſommes devenus en quelque ſorte les objets de votre prédilection. Vous nous avez ſauvés du joug dont le deſpotiſme nous accabla ſi long-temps : le verrons-nous remplacé par un joug plus cruel encore ? nous verrons-nous frappés par la main qui devroit concourir avec vous à notre bonheur?
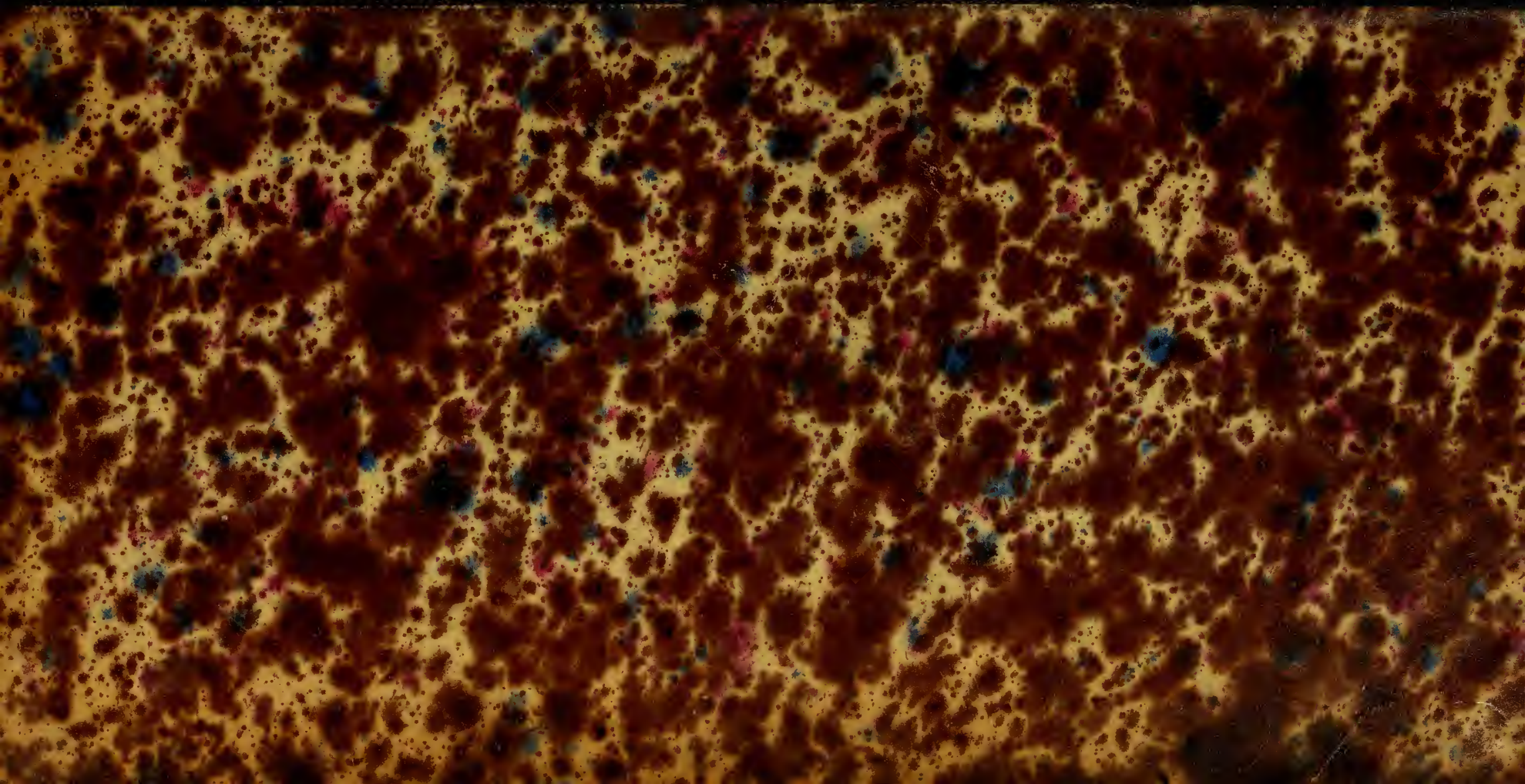
*Signé*, Les Bas-Officiers, Grenadiers, Fuſiliers, & Aboul, Député.